

Une pêche électrique sur la Roanne

Publié le 24/10/2023



. Une pêche électrique effectuée sur la Roanne en prévision de travaux d'aménagements © Droits réservés



+ S'ABONNER

Lanteuil. Une pêche électrique de sauvetage sur une portion de la Roanne .

Une opération de pêche électrique a été menée par l'AAPPMA Beynat/Le Chastang, en prévision de travaux d'aménagement dont l'objectif est d'améliorer la disponibilité en habitats sur ce tronçon urbanisé de la Roanne relativement plat et peu ombragé. Cela en augmentant le nombre de caches pour les poissons et en différenciant les écoulements, des épis visant à resserrer et dynamiser l'écoulement à l'étiage et constituant également des zones refuges en période de hautes eaux sans influencer sur les hauteurs de crues.

Zones de reproduction

Cet aménagement va également permettre l'augmentation des zones de reproduction et de développement pour la truite commune et ses espèces accompagnatrices (vairon, loche, chabot, lamproie de planer, goujon...) ainsi que pour les poissons grands migrateurs pouvant remonter sur ce bassin versant (saumon atlantique, truite de mer, anguille). Il sera également bénéfique pour d'autres animaux aquatiques, tel que le cincle plongeur.

Ce tronçon constituera en outre une zone de repos en amont direct du seuil de Lanteuil, une réserve de pêche permanente ayant été créée depuis le début de l'année 2023.

« Enfin, cet aménagement et sa facilité d'accès pourront à terme servir de support pédagogique pour les animations scolaires de découverte des milieux aquatiques financées par l'AAPPMA ainsi que de support scientifique avec la mise en place de pêches de suivi des populations piscicoles, l'ensemble du bassin versant de la Roanne étant en gestion patrimoniale (population naturelle, sans empoisonnements) » précise Guillaume Bornet président de l'AAPPMA.

Recolonisation naturelle

C'est pour toutes ces raisons et avec le concours des agents du Midi Corrèzien, du Syndicat mixte à la carte pour l'Aménagement de la Vézère (SIAV) et des bénévoles de l'AAPPMA, que les techniciens de la Fédération de Pêche ont capturé les poissons à l'aide d'un courant électrique non létal et d'épuisettes dans le but

2.362 poissons capturés

2.362 poissons ont été capturés dont 8 truites communes, 186 chabots, 1598 vairons, 105 loches franches, 155 lamproies de Planer, 257 goujons, 53 chevesnes ainsi que 126 écrevisses de Californie (espèce invasive), le tout représentant une densité de poissons de 91 kg/hectare de rivière ce qui est satisfaisant selon les acteurs de cette pêche.

Le peu de truites capturées rapporté au stock de proies (autres petits poissons) démontre l'utilité de l'aménagement de caches et habitats pour cette espèce sur cette portion de la Roanne.